

MODELE

**Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal / Provincial / Conseil de l'Aide Sociale de
Séance du/...../2018**

Le Conseil,

considérant l'affiliation de la Commune/Ville/Province/CPAS à l'Intercommunale I.G.R.E.T.E.C. ;

considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

considérant que la Commune/Ville/Province/CPAS doit, désormais, être représentée à l'Assemblée générale de l'Intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil communal ;

qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant notre Commune/Ville/Province/CPAS à l'Assemblée générale ordinaire de l'I.G.R.E.T.E.C. du 29 novembre 2018 ;

que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise ;

qu'il convient donc de soumettre au suffrage du Conseil tous les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'I.G.R.E.T.E.C. ;

Le Conseil décide,

- d'approuver / de ne pas approuver :

- * le point 1 de l'ordre du jour, à savoir :
Affiliations/Administrateurs ;
par voix pour, abstentions, voix contre ;
- * le point 2 de l'ordre du jour, à savoir :
Deuxième évaluation annuelle du Plan stratégique 2017 – 2019 ;
par voix pour, abstentions, voix contre.

Le Conseil décide,

- de charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal/provincial/Conseil de l'Aide Sociale en sa séance du/...../..... ;
- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Copie de la présente délibération sera transmise :

- à l'Intercommunale IGRETEC,
Boulevard Mayence 1/1 à 6000 CHARLEROI
pour le 22/11/2018 au plus tard ;
- au Gouvernement Provincial ;
- au Ministre des Pouvoirs Locaux.